

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES YVELINES

Convocation des élus par le Président le : 05/09/16
Transmission aux élus du rapport et du projet de délibération le : 29/09/16
Affichage le : 17/10/16
Transmission préfecture le : 17/10/16
AR Préfecture :
N° : 078-227806460-20161007-lmc194620-DE-1-1
Du : 17/10/16
Délibération exécutoire le : 17/10/16

COMMISSION PERMANENTE

Séance du vendredi 7 octobre 2016

**POLITIQUE A03 MOBILITÉ DURABLE
EOLE****APPROBATION DE LA CONVENTION RELATIVE
AU FINANCEMENT DES TRAVAUX "REA 2"**

LA COMMISSION PERMANENTE,

Sur le rapport de M JEAN-FRANÇOIS RAYNAL ,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le dossier d'avant-projet de prolongement du RER E à l'Ouest, de janvier 2014, et du dossier d'avant-projet modificatif de juillet 2015 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 20 juin 2016 approuvant le projet de protocole - cadre relatif au prolongement du RER E (EOLE) à l'Ouest, et délégrant à la Commission permanente l'approbation des conventions de financement nécessaires à la réalisation du projet ;

Vu le projet de convention relative au financement de la réalisation des travaux « REA 2 » annexé à la présente délibération ;

Vu la délibération du Conseil régional d'Ile-de-France du 7 juillet 2016 approuvant le protocole - cadre relatif au financement du prolongement du RER E – EOLE à l'Ouest jusqu'à Mantes-la-Jolie ;

Vu la délibération n° CS 2016 – 03 du Conseil de surveillance de la Société du Grand Paris en date du 11 juillet 2016 autorisant la conclusion avec l'Etat, la Région Ile-de-France, le Département des Hauts-de-Seine, le Département des Yvelines, le Département de Paris, SNCF Réseau, SNCF Mobilités, et le Syndicat

des Transports d'Ile-de-France du protocole - cadre relatif aux engagements financiers et aux conventions nécessaires à la réalisation du projet de prolongement du RER E EOLE à l'Ouest ;

Vu la délibération n° CS 2016 – 04 du Conseil de surveillance de la Société du Grand Paris en date du 11 juillet 2016 autorisant la conclusion avec l'Etat, la Région Ile-de-France, le Département des Hauts-de-Seine, le Département des Yvelines, le Département de Paris, SNCF Réseau, SNCF Mobilités, et le Syndicat des Transports d'Ile-de-France d'une convention relative au financement de travaux n°2 pour le prolongement du RER E à l'Ouest - EOLE ;

Vu la délibération du Conseil du Syndicat des Transports d'Ile-de-France (STIF) du 13 juillet 2016 approuvant le protocole - cadre relatif aux engagements financiers et aux conventions nécessaires à la réalisation du projet de prolongement du RER E (EOLE) et validant la convention relative au financement de la réalisation des travaux n°2 ;

Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental ;

APRES EN AVOIR DELIBERE

APPROUVE les termes de la convention relative au financement de la réalisation des travaux « REA 2 », ci-jointe, fixant le montant total de la subvention attendue du Département à 38,89 M€ HT (c.é. 01/2012) soit 38,73 M€ HT courants. Celle-ci sera acquittée par acomptes successifs suivant les modalités de versement définies à l'article 4 de la convention.

RAPPELLE que le Département conditionne son engagement dans le financement du projet au respect du calendrier prévisionnel des travaux annonçant la mise en service de la totalité de la nouvelle liaison jusqu'à Mantes dans un délai de 8 ans à compter de la signature du protocole-cadre financier.

DIT que la subvention sera imputée sur le chapitre 204, article 204163 du budget départemental.

La présente décision ne pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles au-delà d'un délai de deux mois à compter de sa publication.

COMMISSION PERMANENTE

Séance du vendredi 7 octobre 2016

EOLE APPROBATION DE LA CONVENTION RELATIVE AU FINANCEMENT DES TRAVAUX "REA 2"

Délibération ADOPTEE A L'UNANIMITE.

Président de la séance : Pierre Bédier.

Secrétaire :

Votent POUR (38) : Catherine Arenou, Marie-Hélène Aubert, Pierre Bédier, Philippe Benassaya, Georges Bénizé, Christine Boutin, Sonia Brau, Philippe Brillault, Hélène Brioux-Feuchet, Nicole Bristol, Laurent Brosse, Anne Capiiaux, Claire Chagnaud-Forain, Bertrand Coquard, Olivier De la Faire, Sylvie D'Esteve, Cécile Dumoulin, Pierre Fond, Jean-Michel Fourgous, Ghislain Fournier, Janick Géhin, Marcelle Gorguès, Marie-Célie Guillaume, Elisabeth Guyard, Josette Jean, Joséphine Kollmannsberger, Michel Laugier, Olivier Lebrun, Guy Muller, Karl Olive, Jean-François Raynal, Laurent Richard, Alexandra Rosetti, Yann Scotte, Elodie Sornay, Laurence Trochu, Pauline Winocour-Lefevre, Cécile Zammit-Popescu.

Absents excusés (3) : Alexandre Joly, Didier Jouy, Yves Vandewalle.